

## ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

## INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance

SAUMUR, 19 MARS

## Le « Fourbi » de Toulouse

On les a renvoyés indemnes, tous les tripoteurs, les fraudeurs, les surchargeurs, gratteurs et falsificateurs des listes électorales. Bien plus, les plaignants sont condamnés aux dépens!!!

Pour une belle victoire, c'est une riche victoire; et les inculpés, lavés au savon de Marseille et au phénol, nettoyés de la tête aux pieds, doivent pas mal de cierges aux bons jurés toulousains.

Il est aujourd'hui impossible — et ce serait d'ailleurs une imprudente indiscrétion — de pénétrer au fond de la conscience des jurés, et, par conséquent, on en est réduit aux conjectures sur les motifs de leur verdict. Assurément, les débats n'ont pu laisser, à ces douze citoyens, une impression très favorable des procédés électoraux dont on leur présentait le tableau. Faut-il croire que le voisinage de la Garonne, — et la facilité des mœurs du pays, — inspire aux indigènes une sereine indulgence pour certaines habiletés qui corrigent à propos les erreurs de la fortune ou les méprises d'un scrutin?

Bien que les faits déferés à la Cour d'assises de Toulouse fussent qualifiés crimes, et que l'accusation eût relevé des faux en écritures publiques, les jurés ont estimé que ces tours d'adresse n'étaient pas aussi criminels que le ministère public le prétendait. L'opinion publique, ou du moins l'opinion populaire, n'est pas accoutumée à cette sévérité, et les pratiques électorales depuis longtemps familières lui ont appris à ne plus s'étonner de rien. Après les révélations, pourtant fort instructives, que les premiers débats devant la Cour d'assises avaient apportées, après la divulgation des faits qui ont amené la dissolution du Conseil municipal, les électeurs toulousains n'en ont pas moins fort tranquillement réélu les conseillers municipaux radicaux et socialistes dont la précédente élection avait donné lieu aux scandales. Pour qui connaît son Midi, la chose est naturelle: Le Méridional vaut le Parisien. Son unique objectif politique consiste à « embêter le gouvernement » quel qu'il soit. Le gouvernement révoquait Numa Gilly, maire de Nîmes. Les Nimois l'envoyaient, à trois reprises ultérieures, au Conseil municipal qui lui confiait, de plus belle, la mairie.

Il faut reconnaître aussi que les poursuites traînées en longueur, — involontairement, nous voulons le croire — empêtrées d'incidents confus, d'hésitations et de contradictions remarquables, à certains moments, dans l'action de la justice, n'arrivaient pas devant le jury dans des conditions favorables à la répression. Si les fraudes et les falsifications relevées par l'accusation paraissaient incontestables, il restait une vaste incertitude sur la distribution des responsabilités. Dans cette affaire on trouvait bien des coins obscurs. Le rôle de tous ceux qui y avaient trempé la patte n'était pas nettement déterminé. Suivant l'expression d'un haut fonctionnaire, nommé dans l'instruction et aux débats, il y avait du « fourbi ». Dans ce « fourbi » le jury ne vit pas assez clair, et déclina la fatigue de débrouiller l'intrigue. On s'est borné à passer l'éponge sur le gâchis.

Le verdict du jury de Toulouse n'est donc pas fait pour inspirer une terreur salutaire aux falsificateurs de scrutins, aux rectificateurs occultes de procès-verbaux et aux redresseurs d'additions. C'est pourquoi nous espérons — nous souhaitons même ce corollaire — que, dans un bref délai, les acquittés vont poursuivre en diffamation, devant la cour d'assises si bien acquise à leur innocence, les calomnieurs qui ont eu le toupet de juger coupables les manœuvres ayant servi de prétexte à la poursuite judiciaire, et demanderont, avec quasi certitude de l'obtenir, une condamnation à cinq cent mille francs de dommages-intérêts, en réparation du préjudice causé à leur considération et à leur moralité.

Un acquittement dans ces conditions, c'est purement et simplement un brevet d'aptitude à la députation, voire à quelque ministère. Je parie cent sous contre un liard que, d'ici quinze jours, les « honorables » prévenus de Toulouse seront considérés comme des victimes de la calomnie, des martyrs de la réaction. Et, chez nous, aucun rôle plus avantageux, plus lucratif que celui de calomnié ou de martyr. Demandez plutôt à M. F...

## Chambre des Députés

Séance du lundi 18 mars

### Le droit d'accroissement

M. de Ramel estime avec M. le président du Conseil qu'il importe de trancher une bonne fois la question. Une législation claire et décisive s'impose. Le texte de la loi de 1884 a permis au fisc d'appliquer aux congrégations autorisées le droit d'accroissement qui ne leur était pas appliqué; on a perçu l'impôt sur le revenu dans des conditions exorbitantes; on prétend apporter aujourd'hui un mode de perception plus simple, plus efficace.

Il n'y a pas d'égalité: l'impôt est établi d'une façon inique et contraire au droit commun; c'est sur un capital brut qui est réputé pro luire 50/0 qu'est perçu l'impôt de 40/0.

Une congrégation, qui place son argent en rente française et qui perçoit 30/0, est censée toucher 50/0. On impose même les meubles, le linge, les ornements d'église, les ustensiles de cuisine, c'est-à-dire les objets qui ne rapportent rien et qui se détériorent.

Il n'y a que les congrégations religieuses qui soient soumises à un pareil régime. Il est temps de faire une loi d'équité et de justice.

Avec ce système, le gouvernement favorise la mainmorte occulte. Il commet une véritable injustice.

L'orateur convie la Chambre à faire œuvre d'égalité.

M. Cochery répond à M. de Ramel.

L'orateur compare, au point de vue de l'ensemble des taxes, les congrégations et les Sociétés civiles similaires. Alors que les congrégations ne paient que 24 c. 0/0, les Sociétés civiles paient 33 c. 0/0.

La loi de 1884 constitue pour les congrégations une situation beaucoup plus favorable que pour l'ensemble des citoyens.

M. Cochon croit que le désir sincère de tous est de ramener simplement les congrégations au droit commun, mais le droit commun ne signifie pas l'uniformité de mesures. Il y a des sociétés placées dans des conditions bien différentes.

Il examine en particulier le cas des petites sœurs des pauvres. Alors qu'aujourd'hui, en France, l'argent ne rapporte 50/0 à personne, il suffit, pour pouvoir toucher cet intérêt, de remplir une maison de pauvres et de vieillards.

On passe au vote sur l'amendement de M. de Ramel, dont les deux premiers paragraphes sont repoussés par 388 voix contre 136.

M. Goblet. — Le gouvernement a approuvé un projet rapporté par la Commission du budget; on apporte à ce projet un amendement qu'il semble approuver dans une certaine mesure, il a le devoir d'indiquer dans quelle mesure et de soumettre à la Chambre un texte précis.

M. le président du conseil réplique que le gouvernement avait apporté un texte. Il a expliqué son état d'esprit, ses intentions.

Le gouvernement demande le renvoi à la Commission du budget; c'est devant la Commission du budget que le gouvernement s'expliquera et donnera son texte en cherchant à remplir fort de son intégrité les devoirs qui lui incombent.

M. Doumer demande le renvoi à la Commission d'un amendement présenté par M. Clausel de Coussergues.

M. Brisson lit l'article du règlement qui oblige la Chambre à voter sur la prise en considération, et met aux voix cette prise en considération.

La prise en considération de l'amendement de M. Clausel de Coussergues est votée par 324 contre 208.

L'amendement est, en conséquence, renvoyé à la Commission du budget.

La suite de la discussion est reportée à aujourd'hui.

Aujourd'hui, à 1 heure, séance publique.

## Protestations épiscopales

### Lettre de l'archevêque de Lyon

M<sup>gr</sup> Coullié, archevêque de Lyon, vient d'adresser la lettre suivante au cardinal Richard, à propos du droit d'accroissement:

Seigneur Eminentissime,

Il appartenait à Votre Eminence de faire connaître à M. le Président de la République les anxiétés de l'épiscopat français au sujet des impôts qui menacent les congrégations religieuses. Je viens sans retard, au nom de mes familles religieuses et en mon nom, offrir à Votre Eminence l'expression de ma profonde et respectueuse reconnaissance.

Au moment même où le projet de loi fut annoncé, je n'hésitai pas à le signaler à qui de droit, en indiquant les douloureuses conséquences que son exécution entraînerait.

Nous avons la confiance que M. le Président de la République et le gouvernement, éclairés par les sages observations de Votre Eminence, placeront l'étude et la discussion de cette question sur le vrai terrain, qui est celui de la liberté et de l'équité.

Nous le désirons pour l'honneur de la France, si grandement intéressée dans la vie de ses œuvres à l'intérieur, et dans l'expansion de son influence au dehors, au salut des congrégations religieuses.

Veuillez agréer, etc.

† PIERRE, archevêque de Lyon et de Vienne, Primat des Gaules.

## INFORMATIONS

### Le Budget de 1895

Note officielle:

« Contrairement à ce qui a été annoncé depuis quelque temps, il se pourrait que le Sénat eût fini d'examiner et de voter le budget avant la fin de mars.

« La plupart des sénateurs estiment qu'un quatrième douzième provisoire, à la veille de la session des Conseils généraux, serait du plus fâcheux effet sur l'opinion publique, et ils sont décidés à faire tout leur possible pour éviter d'y avoir recours.

« D'ailleurs, la Commission des finances a examiné les différents budgets au fur et à mesure de leur adoption par la Chambre et se trouve dès maintenant prête à en soutenir la discussion.

« Si la Chambre terminait avant la fin de la semaine, le Sénat commencerait la discussion dès lundi et pourrait avoir fini pour le 31 mars. »

### L'incident militaire de Dijon

Une certaine confusion s'est établie dans l'esprit de plusieurs journalistes qui ont annoncé que les colonels n'accorderont plus désormais de permissions aux jeunes soldats.

Rassurez-vous, « bleus », vous retournerez au pays comme par le passé.

La vérité, la voici: dans le 8<sup>e</sup> corps, il était d'usage d'accorder à un certain nombre d'hommes la permission de prendre leurs repas dans leurs familles. Or, il a été constaté, dans ces derniers temps, que bon nombre de soldats, sérieusement indisposés, ne se faisaient pas porter malades afin de pouvoir continuer à jouer, comme par le passé, de la faculté d'aller manger en ville.

Le général Brugère a interdit à tous les chefs de corps la faculté d'accorder dorénavant cette permission et c'est pour avoir été trop bon que le colonel Heltzer a été envoyé à Nevers.

### L'Archevêque de Saragosse

Madrid, 17 mars. — Le cardinal Benayides, archevêque de Saragosse, est à la dernière extrémité.

### Prêtre tué par un fou

Saint-Lô, 17 mars. — M. l'abbé Elie, chapelain de l'établissement d'aliénés de Pont-l'Abbé-Picauville, vient d'être tué par un fou.

L'abbé Elie regardait les travaux de zinguerie qui se font au réservoir, et les personnes qui l'accompagnaient s'étaient à peine éloignées de quatre à cinq mètres, qu'un fou, qui travaillait près de lui, saisit un louchet et lui en asséna un terrible coup sur la tête.

La victime, malgré les soins qui lui furent prodigués, perdit complètement connaissance vers huit heures du soir et rendit le dernier soupir le lendemain matin à six heures.

### Terrible accident

Chambéry, le 18 mars. — Le maréchal des logis Smith, engagé volontaire au 4<sup>e</sup> dragons, a été victime d'un triste et terrible accident.

Monté sur une jument rétive, il se promenait sur l'esplanade du Champ-de-Mars, lorsque sa monture s'emballa.

Comme l'animal arrivait rue de la Trésorerie, il trouva la route barrée par deux personnes, se cabra et se renversa sur son cavalier qui eut la tête fracassée. On prodigua des soins pressés au blessé qui fut transporté à l'hôpital militaire où il est mort dans la soirée.

### Dans l'armée allemande. — Joli coup de cravache

Malgré les ordres formels venus des autorités supérieures, des cas de brutalité révoltante continuent à se produire dans l'armée.

Il y a quelques jours, l'escadron de hussards en garnison à Mayence se livrait, dans le manège, à des exercices de voltige. Un des hommes prit mal son élan et, au lieu de passer par-dessus le cheval, tomba à ses pieds, juste à côté d'un sous-officier, qui se mit à l'injurier grossièrement. Puis, trouvant cette façon de le réprimander insuffisante, il saisit la cravache qu'il tenait à la main et lui en appliqua, avec le manche, de si vigoureux coups sur la tête, qu'il lui fit sortir un œil de l'orbite.

Le malheureux soldat fut aussitôt transporté à l'infirmerie où, de crainte de représailles, il refusa de porter plainte et déclara que sa blessure provenait de la chute qu'il venait de faire.

## Bulletin Militaire

### A l'École de Saint-Cyr

Le ministre de la guerre a fixé à 550 le nombre des élèves à admettre à l'École spéciale militaire, à la suite du concours d'admission de 1895.

Sur ces 550 élèves, 60 seront affectés à l'infanterie de marine à leur sortie de l'École en 1897.

Les jeunes gens classés dans les 550 premiers qui seront démissionnaires, ainsi que ceux qui n'auraient pas été acceptés à l'École pour cause d'incapacité physique ou pour toute autre raison, ne seront pas remplacés.

### Ajournement de la convocation des officiers territoriaux

Comme conséquence des mesures nouvellement arrêtées relativement à l'appel des hommes de l'armée territoriale qui seront convoqués l'année prochaine, et afin d'éviter que les officiers des corps territoriaux d'infanterie de numéros impairs soient appelés deux années de suite, le ministre de la guerre a décidé que les dispositions qui ont été l'objet de la dépêche ministérielle du 23 janvier dernier, relative à la convocation des officiers d'infanterie de l'armée territoriale en 1895, seraient rapportées.

Ne devront, dès lors, être convoqués en 1895 que les officiers ajournés à cette même année ou astreints à un stage obligatoire, ou, enfin, autorisés à accomplir un stage volontaire. L'époque de cette convocation sera fixée par les commandants de corps d'armée.

### BULLETIN FINANCIER

18 mars 1895.

La semaine débute généralement bien. C'est toujours vers la hausse que se trouvent orientés

les bons valeurs. Comme nous l'avons dit samedi, la liquidation s'étant passée facilement, l'impression continue à être bonne.

Le 3 0/0 finit à 103 05, un peu plus animé que ces jours derniers.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont calmes. Le Crédit Foncier finit à 906 25. Le Crédit Lyonnais cote 833 75.

Nos grands chemins sont très bien tenus. Nous relevons le Lyon à 1,505, l'Orléans à 1,625.

Sur le Suez on est très ferme. On escompte la prochaine ouverture de tous les ports chinois.

L'Italien finit à 89 30. L'Extérieure a légèrement réagi sur le bruit, fondé du reste, d'une crise ministérielle.

Le bilan de la Banque d'Espagne est satisfaisant.

Les fonds ottomans sont bien tenus. Nous les croyons appelés à profiter de l'amélioration incontestable des finances espagnoles. Les fonds russes sont toujours en faveur.

En Banque, la Monte Rosa Gold est à 215 75. Un peu de tassement en général sur les mines d'or.

Les actions des fabriques de Papier de Paris se négocient à 102.

En résumé, bonne séance.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Bulletin Météorologique du 19 Mars

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 10°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 8°
Midi.	768 m/m	au-dessus 12°
Hausse,	10 m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 2°

### Tramways Saumurois

D'après les assurances données samedi soir à la séance du Conseil municipal, le bruit court en ville que les actions nouvelles des Tramways Saumurois seraient en partie souscrites à l'avance par MM. Peton, Piéron, Boisson, Lacroix et Julienne Simon.

Les autres membres du Conseil ayant, eux aussi, quelques fonds disponibles, sont, à juste titre, mécontents de cet accaparement. Seul, M. Roland, imprimeur, qui se connaît en papier, désirerait vérifier son degré de résistance et ne serait acheteur des actions qu'au poids, afin de les revendre comme papier... à dessein.

Sous réserves, bien entendu.

### Les eaux décroissantes

La Loire, observée le 18 mars : Tours, 2,90 ; Langeais, 2,35 ; Saumur, 4,12 ; présumée pour le 19 : Tours, 2,20 ; Langeais, 2,40 ; Saumur, 3,20 ; présumée pour le 20 : Tours, 1,70 ; Langeais, 1,90 ; Saumur, 2,50 ; présumée pour le 21 : Tours, 1,20.

La Loire continue à baisser rapidement, grâce à la sécheresse de la température.

A Saumur, aujourd'hui mardi (midi), le fleuve n'est plus qu'à 3 m. 20.

### Mort de M. Durel, directeur de l'Arçonnerie de Saumur

Nous avons appris la mort de M. Durel, chef d'escadron d'artillerie, directeur de l'Arçonnerie annexée à l'École de cavalerie de Saumur.

Le commandant Durel (E. Jouard-Jules), âgé de 52 ans, était chevalier de la Légion d'honneur.

### Eglise Saint-Pierre

Des conférences, sous forme de « controverses », exclusivement réservées aux hommes, seront données le mercredi de chaque semaine.

En voici les sujets : 1<sup>re</sup>, *La vie future* ; 2<sup>e</sup>, *la Religion de l'honnête homme* ; 3<sup>e</sup>, *Le prêtre*.

La première réunion aura lieu mercredi prochain 20 mars, à 8 heures du soir.

### Montre trouvée

Nous rappelons de nouveau à nos lecteurs que, le 9 mars dernier, M<sup>me</sup> Brouheuna, journalière, 18, rue du Pressoir-Saint-Antoine, a trouvé, dans le Chardonnet, une montre d'argent qu'elle tient à la disposition du propriétaire.

### Chienne perdue

Dimanche dernier, dans les environs de la place de la Bascule, a été perdue une chienne-Fox, âgée de 3 mois, d'extrêmement petite taille, tête tachetée noir et feu, corps blanc marqué d'une large tache noire sur les épaules. Prière de la ramener chez M. Taylor, sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> chasseurs, 3, place de la Bascule.

### Bateau perdu

Aujourd'hui, M. Bouja, cordier, rue Nationale, a trouvé, devant sa corderie de l'île Millocheau, un bateau, amené par la Loire, et le tient à la disposition du propriétaire.

### Le Canal de Nantes à Orléans

L'important journal maritime allemand, *Das Schiff*, a publié l'article suivant que viennent de reproduire nos confrères de Nantes :

« On s'occupe déjà depuis quelque temps, dans le monde du commerce et de l'industrie de l'Ouest de la France, de l'amélioration de la navigation intérieure de cette région.

» En première ligne, vient la mise en état d'une voie navigable entre Nantes et Orléans, répondant aux besoins de la batellerie moderne, et que l'on pourrait aisément obtenir par la canalisation de la Loire.

» On sait que la Loire et ses affluents sont, depuis bien des années, dans le plus déplorable état d'abandon ; à ce point que les trans-

ports ne sont possibles dans ce bassin que pendant le peu de mois où la richesse du débit des eaux permet aux bateaux de franchir, et non sans danger, les ensablements qui encombrement le lit du fleuve.

» Pour mener l'affaire à bien, les autorités municipales des principaux centres de l'Ouest, et les personnalités marquantes du commerce et de l'industrie ont suscité un comité qui se propose de gagner à la cause importante de la canalisation de la Loire, l'opinion publique d'abord, puis les Chambres et enfin le gouvernement.

» Le concours de toute la presse est largement acquis à cet intéressant mouvement. »

### VIIERS

#### On ne passe pas !

Dimanche dernier, une veuve Piau, âgée de 70 ans et habitant Vihiers, déposait une plainte à la gendarmerie.

Elle raconta que, dans la matinée, sortant de sa cave, elle avait aperçu, traversant sa cour pour se rendre au jardin de son patron qui ne possède aucun droit de passage dans cette cour, le sieur Minechin, ouvrier chez M. Neau, sabotier, qu'elle voulut contraindre à rebrousser chemin. Minechin l'aurait traitée de canaille et renversée à terre d'un coup de poing.

Mais l'ouvrier donne une version bien différente : avant toute discussion, la mère Piau lui cracha au visage et leva le bras pour le gifler. Au moment où sa main allait retomber, Minechin lui saisit le poignet, la repoussa et la vieille croula sur le sol. Il affirme ne l'avoir ni frappée, ni insultée.

Les témoins dont la mère Piau invoquait la déposition ont déclaré n'avoir rien vu ni entendu.

### ANGERS

#### Fête de la Mi-Carême

La fête organisée pour la Mi-Carême, par la *Cigale angevine*, s'annonce comme un succès extraordinaire.

Parmi les attractions de cette cavalcade qui sera superbe, nous signalons les chars de *Malborough* et *Cadet-Roussel* ; les chars de *l'Argent* et du *Petit-Poucet*.

On parle en outre de plusieurs sociétés qui sont venues déjà offrir leur collaboration et qui ont promis, de leur côté, des attractions toutes nouvelles.

Le *Pédale-Club* a décidé de prêter son concours pour la fête.

#### L'Exposition de 1895 à Angers

CONCOURS MUSICAL ET FESTIVAL, LES 6, 7 ET 8 JUILLET

La sous-commission des fêtes, deuxième section (auditions musicales), s'est réunie, samedi soir, à la Mairie, sous la présidence de

## AU MOULIN

Les symptômes de pneumorrhagie qui alarmèrent le médecin s'évanouirent promptement. Baptiste recouvra sa large respiration et qui mieux est l'appétit, s'il souffrit de l'oisiveté forcée. La convalescence fut, en effet, assez longue ; et le vin nouveau réclamait un qui vive ! assidu. Le farinier se consumait d'ennui dans son lit, étant de ceux qui ne se fient qu'à eux-mêmes pour le gouvernement d'une maison. Asservis par leur besogne individuelle, les voisins ne pouvaient prêter leurs bons offices. M. Morel ignorait le métier de vigneron et le curage. Grand-Claude, approximativement au courant, se partageait entre le cellier et les soins d'homme à homme vis-à-vis du « Frère », les pansages scabreux. Ce butor, l'amitié lui donnait la main légère et la dextérité d'une sœur de charité. Périne tenait ses audiences au chevet de Baptiste dont elle ne s'éloignait qu'en cas de force majeure la contraignant de

céder la place à la Loure. Sur l'instigation de son mari — la bonne femme manquant d'initiative personnelle — M<sup>me</sup> Morel s'arrogea le département de l'intérieur, vaillamment secondée par M<sup>lle</sup> Blachette qui, pendant que l'ouvrage fondait entre ses doigts, jetait à la dérobée, sur l'ami de Tranquille, un regard presque affectueux, touchée en quelque sorte du surhumain dévouement de son « Pâtras » et ne reprenait sa mine railleuse que si Claude tournait les yeux vers elle, simagrées fantaisistes n'empêchant point ladite demoiselle de deviner l'ustensile, le linge, le liquide dont l'infirmier improvisé avait besoin et de les lui apporter, les paupières modestement baissées. Andrée et miss Clair exclus de la cuisine, sauf la durée des repas actuellement très somnolents, erraient comme des âmes en peine du jardin à la rivière, de la grande route au vivier, interpellant vingt fois par jour sur la santé de Baptiste, Blachette, Claude, M. et M<sup>me</sup> Morel, dès que ceux-ci mettaient le pied dehors. Adieu la grammaire, la musique et le reste ! On présentait que l'existence et l'avenir du moulin étaient intimement liés à l'existence de Tranquille. Lui parti, l'usine s'écroulait, M<sup>me</sup> Boyer engageait-elle dix, vingt, cent fariniers aussi ha-

biles, aussi intègres que son employé, l'honnêteté, l'acquis les plus excessifs ne compensant pas, aux yeux de la clientèle, une bonne camaraderie de neuf années.

Lorsque, la quinzaine expirée, l'ex-invalide se dressa sur sa couche et risqua un pas dans la chambre à l'aide d'une canne, la maisonnée entière battit des mains et pleura de joie, de même que la famille de Lazare, quand celui-ci sortit du tombeau, et on porta, en signe de bonne nouvelle, un énorme bouquet de laurier tin et de giroflées jaunes au docteur Laroche. Le docteur n'hésita point à se déplacer pour vérifier le miracle et s'invita bravement au souper où il eut dit et fait mille folies, sans la présence de l'institutrice et de M<sup>lle</sup> de Nesves. La semaine suivante, Baptiste descendit le peron, maintenu sous les bras par M. et M<sup>me</sup> Morel, la meunière comprenant que les premiers pas du jeune homme hors de danger appartenaient, en l'absence d'une épouse, au père et à la mère, comme leur avaient appartenu les premiers gigotements du nouveau-né. Quand il s'arc-bouta sur des béquilles, Périne — si le loisir lui permettait une courte absence — miss Clair et Andrée escortèrent les parents. M. Leroux qui, oubliant l'ostracisme brutal de

M<sup>me</sup> Boyer, s'était quotidiennement informé de la santé du farinier, reprit ses visites et se joignit à la prudente caravane égayée de ses plaisanteries. Sur la seconde quinzaine d'octobre, presque entièrement rétabli, à la satisfaction du pays dont l'affection pour lui semblait redoubler à chaque phase heureuse de la convalescence, Tranquille reprit tacitement la direction de l'usine, comme avant le furibond ukase de sa patronne, direction que lui remit bientôt au grand jour et par nécessité, la meunière tombée en langueur à son tour par suite de fatigue gagnée en soignant Baptiste. Malgré l'urgence des semailles, M. et M<sup>me</sup> Morel crurent devoir prolonger leur séjour aux Aïrelles jusqu'à la guérison de la meunière et, d'autre part, une épidémie de variole s'étant déclarée dans la ville, M<sup>me</sup> de Nesves enjoignit par lettre à Périne — qui défendit bien entendu qu'on avisât la mère de son indisposition temporaire — de garder sa fille et M<sup>lle</sup> O'Connor, tant que le fléau ne serait pas complètement disparu. Notons, pour mémoire, que miss Clair choya M<sup>me</sup> Boyer avec le zèle d'une sœur.

(A suivre.)

A. M.

M. Guéry, qui a procédé à la présentation du bureau, qui est composé comme suit :

Président d'honneur du concours, M. Théodore Dubois; président du jury, M. de Romain; vice-président, M. Rouveiolis.

Comité: Président, M. F. Guéry; vice-présidents, MM. Bichon et Mangeon; trésoriers, MM. Bain et Gautier; secrétaire, M. Allusse.

Après l'installation du bureau, M. Guéry donne lecture du règlement, qui est adopté.

Voici les prix pour le concours d'honneur :

GRUPE EXCELLENCE ET SUPÉRIEUR. — *Harmonie*: 1<sup>er</sup> prix, 4,200 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 600 fr. — *Orphéon*: 1<sup>er</sup> prix, 4,200 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 600 fr. — *Fanfare*: 1<sup>er</sup> prix, 1,200 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 600 francs.

PREMIÈRE DIVISION. — *Harmonie*: 1<sup>er</sup> prix, 500 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 200 fr. — *Orphéon*: 1<sup>er</sup> prix, 500 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 200 fr. — *Fanfare*: 1<sup>er</sup> prix, 500 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 200 fr.

DEUXIÈME DIVISION. — *Harmonie*: 1<sup>er</sup> prix, 300 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. — *Orphéon*: 1<sup>er</sup> prix, 300 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. — *Fanfare*: 1<sup>er</sup> prix, 300 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr.

TROISIÈME DIVISION. — *Harmonie*: 1<sup>er</sup> prix, 175 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 75 fr. — *Orphéon*: 1<sup>er</sup> prix, 175 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 75 fr. — *Fanfare*: 1<sup>er</sup> prix, 175 fr.; 2<sup>e</sup> prix, 75 fr.

Puis on examine les grandes lignes du concours.

Le samedi 6 juillet, veille du concours : A huit heures et demie du soir, grand festival pour toutes les musiques de la ville sous une seule direction.

A l'issue de ce concert, grande retraite aux flambeaux par toutes ces musiques.

Le dimanche 7. — Le matin, concours à vue.

A deux heures, grand concert au Mail, Théâtre, Cirque, Jardin des Plantes, Jardin fruitier.

Ensuite, grand défilé de toutes les musiques prenant part au concours. Répétition des morceaux d'ensemble place Larocheffoucault-Liancourt.

A huit heures, grand festival au Jardin du Mail. Illuminations du jardin et de l'avenue Jeanne-d'Arc.

Le lundi 8. — Le matin, concours d'exécution. Dans l'après-midi, concours d'honneur.

A l'issue du concours, distribution des prix.

#### Bulletin artistique

La *Libre Critique*, de Bruxelles, vient de donner, en supplément musical, un joli étude, de M. Jules Bordier, *Aux bords de la Loire*, dont il nous a été donné de savourer l'exquise délicatesse, dénotant, une fois de plus, les qualités originales du compositeur angevin, qui travaille en ce moment, en collaboration avec MM. Gallet et Bonnemère, à un opéra dont le sujet se passe en Vendée.

Ajoutons que la *Chanson serbe*, de M. Bordier, a, tout récemment, été exécutée au concert de la Société Nationale, salle d'Harcourt, où elle a reçu le meilleur accueil. Tous nos compliments à M. Jules Bordier.

#### CHOLET

Les courses de Cholet doivent avoir lieu, cette année, le dimanche 19 mai.

Samedi dernier, une grande réception a eu lieu au Cercle militaire, à l'occasion du départ, pour Madagascar, de M. Blavier, qui est désigné comme lieutenant porte-drapeau du 200<sup>e</sup> régiment de marche.

Le lendemain, M. Blavier quittait Cholet, accompagné à la gare par tous ses camarades du 77<sup>e</sup>.

#### Tentative d'assassinat

Vendredi soir, à 8 heures 3/4, M. David (Jean), âgé de 57 ans, demeurant à Landemont (Maine-et-Loire), a été victime d'une tentative d'assassinat.

Passant sur la route de Nantes à Ancenis, il arrivait à un kilomètre du Loroux-Bottreau (Loire-Inférieure), quand un coup de feu lui fut tiré.

M. David a été atteint à la tête, mais la balle n'a fait qu'une éraflure.

L'auteur de cette tentative est inconnu.

La gendarmerie le recherche activement.

#### L'hiver de 1895 et les oiseaux

On a constaté une fois de plus, cette année, qu'il ne faut pas attribuer aux animaux une trop grande sagacité en ce qui concerne les prévisions atmosphériques.

Avant l'hiver, les hirondelles sont parties fort tard, laissant croire à une période rigoureuse très courte. On sait si cet espoir a été déçu !

De même, les étourneaux sont revenus avec une avance de quinze jours.

Quant aux sédentaires, passereaux et granivores, la famine les a bien vite chassés des bois vers les villes et les villages; il suffisait de suspendre dans un filet des noix concassées pour les voir accrochés aux mailles picorant à l'envi.

Mais un fait plus significatif, c'est l'apparition, en plein froid, de palmipèdes et échassiers sur nos marchés, et, parmi les plus rares, le « jaseur », élégant oiseau qui vit habituellement dans les contrées boréales.

#### État Civil de Saumur

##### NAISSANCES

Le 17 mars. — Marcel-Fernand Appert, rue des Boires, 11; — Emile-Gustave Martinet, à l'Hospice.

Le 18. — Adeline-Octavie Basquin, rue Beaurepaire, 12.

Le 19. — Emile-Baptiste Greffin, rue de Fenet, 11.

##### DÉCÈS

Le 18 mars. — Marie-Marguerite-Adeline Gérin, veuve de Pierre-Paul Brestin, sans profession, 78 ans, à l'Hospice; — Edouard-Jules Durel, chef d'escadron d'artillerie, directeur de l'atelier d'arçonnerie à l'École de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, 52 ans 1/2, époux de Louise-Engénie Mensier, rue de la Maréchalerie.

#### Chambre Consultative des Arts et Manufactures DE SAUMUR

Séance du samedi 2 mars 1895

##### PROCÈS-VERBAL

L'an 1895, le samedi 2 mars, la Chambre Consultative s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, à 8 h. 1/2 du soir, sous la présidence de M. Achille Girard, président.

Membres présents: MM. Sabatier, vice-président; Chapin, Frenzer, Hutrel, Chaussepied, secrétaire.

Absents excusés: MM. Sourdeau, Goblet, Mignon, Forge, Vinsonneau et Bourguignon.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté sans observation.

L'ordre du jour comprend: Correspondance; — rapports divers; — questions diverses.

##### Correspondance

La Chambre Consultative donne acte au Président des communications suivantes:

1<sup>o</sup> Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce de Macon qui contient une observation sur les marchandises vendues à vil prix par les marchands en déballages sur les places publiques; une délibération sur la loi du Cadenas et l'accusé de réception d'un rapport de la Chambre Consultative de Saumur sur les tarifs spéciaux communs P. V. 122.

2<sup>o</sup> Les procès-verbaux des séances de la Chambre de Commerce de Beauvais traitant: « De la question des tarifs G. V. 12 et P. V. 122. »

Renvoyé à M. Sourdeau. « De la révision de l'art. 578 du Code de Commerce. »

Renvoyé à M. Mignon. 3<sup>o</sup> Une lettre-circulaire de M. le Ministre du Commerce demande au Président de se mettre à la disposition de M. le Préfet de Maine-et-Loire et de désigner quelques personnes pour faire partie d'un Comité départemental pour l'Exposition universelle de 1900.

La Chambre désigne:

MM. Achille Girard, président; Sabatier, vice-président; Chapin, Sourdeau, Bourguignon, Chaussepied, secrétaire.

4<sup>o</sup> Correspondance concernant le réseau téléphonique de Saumur. — Réunion de Commission. — Procès-verbal.

Le 16 février 1895, le bureau de la Chambre Consultative des Arts et Manufactures de Saumur, composé de MM. Achille Girard, président, Sabatier, vice-président, et Chaussepied, secrétaire, s'est réuni en commission extraordinaire à l'effet d'examiner la lettre de M. le Directeur général des Postes et Télégraphes au Ministère du Commerce et de l'Industrie, etc..., répondant à la demande de réduction de 1 fr. 50 de la taxe téléphonique entre Saumur et Paris, faite par la Chambre Consultative au cours de la séance du 27 octobre dernier.

Après avoir pris connaissance des pièces concernant cette question, la commission constate que dans sa lettre du 4 février, M. le Directeur général des Postes et Télégraphes dit:

« Que les tarifs en vigueur ont été fixés pour l'ensemble du territoire français par des lois et des décrets que l'Administration ne peut modifier sans l'intervention du Parlement, etc... »

Acceptant le conseil que veut bien lui donner M. le Directeur général, le bureau de la Chambre Consultative décide qu'au besoin M. le Député de Saumur sera saisi de la question et qu'en tous cas le rapport de la présente réunion lui sera adressé.

Plus loin, cette lettre dit encore:

« Que les taxes de communications interurbaines ne sont pas fixées d'après la distance par voie ferrée entre les deux villes, mais d'après la longueur réelle de la ligne ou des stations de ligne reliant les points en communication. »

Or, le développement du circuit Saumur, Tours, Paris, est de 340 kilomètres 334 mètres. La taxe de 2 fr. doit donc être maintenue, etc... »

La Commission, après informations prises à bonne source, constate que la distance par voie ferrée entre Nantes et Paris est exactement, en passant par la ligne de l'Ouest (Angers à gare Montparnasse), de 396 kilomètres. Si l'on ajoute les sections allant jusqu'au bureau central des deux villes, la distance est alors de 412 kilomètres et la taxe téléphonique de Nantes à Paris n'est cependant que de 2 fr. par 5 minutes.

Il est bien certain que la taxe entre Nantes et Paris a d'abord été de 2 fr. 50 suivant le règlement invoqué par M. le Directeur général; mais, sur les réclamations de la Chambre de Commerce de Nantes, on a obtenu le bénéfice de la distance calculée géographiquement qui se trouve ainsi inférieure à 400 kilomètres. Il y a donc des exceptions et l'on peut modifier dans une certaine mesure les tarifs en vigueur puisque cela a été fait pour Nantes.

En conséquence, la Commission, considérant que la distance géographique entre Saumur et Paris n'excède pas 300 kilomètres, émet le vœu qu'il soit appliqué entre ces deux villes la taxe de 1 fr. 50 pour conversation téléphonique de 5 minutes;

Décide que l'extrait de cette délibération sera adressé sans retard à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, etc..., à M. de Grandmaison, député.

La Chambre consultative approuve cette délibération du bureau et adopte ses conclusions.

5<sup>o</sup> La Chambre de Commerce d'Alexandrie

(Egypte) a adressé à la Chambre Consultative son dernier Bulletin.

Il est déposé aux archives à la disposition des intéressés.

6<sup>o</sup> Rapport de la Chambre de Commerce de Lille sur le droit des Chambres de Commerce et Consultatives de correspondre entre elles et de se réunir en congrès.

L'étude de cette question est renvoyée devant MM. Sabatier, vice-président, Chapin et Sourdeau.

(A suivre.)

#### Bibliographie

##### LES LIVRES NOUVEAUX

**Le Mystère de Kerhir**, par M. MAYRAN. 1 vol. in-12. — Prix 3 francs.

En mourant, la baronne Eléna Urvy a institué le neveu de son mari, Georges Urvy, légataire de son château de Kerhir et de toute sa fortune. Elle n'a mis à ce legs qu'une condition: c'est que sa chambre mortuaire sera close le jour de ses obsèques, et restera fermée pendant treize ans à partir de ce jour.

Pourquoi cette clause étrange? Quelles révélations renferment donc ces meubles sur lesquels la mourante a exigé qu'on apposât les scellés, avant même qu'elle rendit le dernier soupir? Tel est le mystère de Kerhir.

De ce mystère dépendent le bonheur, la fortune, l'honneur même des Urvy. Femme perverse, épousée en un jour de folie, Eléna Urvy n'a jamais pardonné à son neveu de l'avoir traitée en intruse. « Je vous hais, dit-elle dans une lettre qu'on trouve lorsqu'on brise les scellés, après les treize années écoulées; je vous hais, vous, Georges Urvy, et vous tous dont l'orgueil a refusé de m'accueillir... Mais j'ai trouvé ma vengeance, et c'est votre superbe honneur lui-même qui se chargera de votre châtimement. »

Comment est déçue cette monstrueuse haine posthume; comment ce qui avait été préparé pour être l'instrument de leur malheur tourne au bien de Georges et de ses enfants, c'est ce que verront avec une vive émotion les lecteurs du *Mystère de Kerhir*.

Dirai-je que cette œuvre nouvelle se recommande par un style exquis, des tableaux charmants, une inspiration toujours élevée? Cela n'apprendrait rien à qui connaît M. Mayran; il n'est pas un de ses livres où n'apparaissent en pleine lumière ces rares qualités. Mais celui-ci surpasse ses devanciers par la force de l'action et par la variété du ton. Il s'y trouve, dans toute la partie où est en scène le jeune Américain Lewis Farner, des pages très humoristiques, très amusantes, qui nous révèlent un côté nouveau de ce beau et grand talent.

Pour recevoir le *Mystère de Kerhir* FRANCO, envoyer 3 fr. en mandat-poste ou timbres français, à M. HENRI GAUTIER, éditeur, 55, quai des Grands-Augustins, Paris. Ajouter 0 fr. 30 pour recevoir l'ouvrage relié.

#### LA NOUVELLE REVUE

BUREAUX: 18, boulevard Montmartre, 18, PARIS.

##### Sommaire du Numéro du 15 mars 1895

Paris et la province. Le malentendu. — Sully-Prudhomme, de l'Académie française: *La curiosité* (1<sup>er</sup> article). — Paul Deschanel: *Valleur, Capital et Salaire*. — Prince de Valori: *François de Bourbon, duc d'Anjou*. — Robert Schefler: *Le chemin nuptial* (3<sup>e</sup> partie). — E. Ledrain: *M. Jules Simon*. — Mme Mathilde Shaw: *A travers la Nouvelle Angleterre*. — Camille Mauclair: *Destinées de la peinture française*. — Mme Juliette Adam: *Lettres sur la politique extérieure*. — Léon Bourgeois: *Questions sociales*.

ABONNEMENTS. — Paris: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 26 fr.; Un an, 50 fr. — Départements: Trois mois, 15 fr.; Six mois, 29 fr.; Un an, 56 fr.

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois.

#### AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

### L. AUBOURG & C<sup>o</sup>

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)

PARIS

La Maison L. AUBOURG & C<sup>o</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S. DRESSER à M. DUBÉZ, DIRECTEUR  
4, Rue St-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

Eviter les contrefaçons

## CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le Créant, L. DELAUNAY

Ne demandez chez votre Epicier que du



# TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

# ÉPICERIE CENTRALE

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct  
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon Vin rouge des coteaux de Saumur.  
Vin rouge 35 c. le litre. — Vin blanc 45 c. le litre. } Livraison à domicile par 6 litres.  
Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins. ANDRIEUX.

**M<sup>ME</sup> ROUÉ, 3, place du Marché-Noir, Saumur, informe le public qu'à partir de LUNDI elle ajoute à ses articles un Rayon de Parfumerie assorti des meilleures marques et à des prix défiant toute concurrence sur la place. — Du 25 au 28, il sera offert à tous les visiteurs un flacon de parfum; en outre, tout achat de 2 fr. 50 donnera droit à un joli Vaporisateur.**

Etude de M<sup>e</sup> MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

Mercrèdi 20 Mars 1895, et jours suivants, à 1 heure  
Salle des Ventes Mobilières, 55, rue d'Orléans,

CONTINUATION et FIN DE LA  
Vente des Draperies neuves en tous genres

Provenant de la Maison ERNEST MARTIN ainsi que du matériel de tailleur de ladite maison.  
Au comptant, 10 0/0 en sus.

Joli Salon Louis XV  
Noyer ciré sculpté garni imitation tapisserie

A Vendre de suite  
Pour cause de départ.  
S'adresser au bureau du journal.

A CEDER  
Magasin d'Épicerie et Mercerie  
Très bonne clientèle.  
S'adresser à M. H. FOURRIER, rue Nationale, 21, à Saumur.

## Demandes d'Emplois

ON DEMANDE un ouvrier fumiste. Bonnes références.  
Prendre l'adresse au bureau du journal.

ANCIEN PRINCIPAL CLERC DE NOTAIRE, connaissant la procédure, bon comptable, actuellement caissier, expérimenté aux affaires (bonnes références), demande place de Comptable dans bonne étude, banque ou maison de commerce; resterait longtemps.  
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de 16 ans, au courant du service des maisons bourgeoises et des hôtels, ayant de bonnes références, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise ou un hôtel.

M. GOYET, rue d'Orléans, 54, demande emploi.

UN MÉNAGE demande place de Concierge. Tr. bonnes références

UN MÉNAGE demande un emploi.

A Louer de suite  
MAISON  
ET GRAND JARDIN  
Rue Saint-Lazare.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

BUREAU DE PLACEMENT

M<sup>ME</sup> SECHET  
FRUITIÈRE  
Rue Saint-Jean, 39, Saumur,  
Se charge de placer domestiques, cuisinières, femmes de chambre, valets de chambre, cochers, etc.

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale de toutes les  
**AFFECTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lépous, etc., etc.  
Même des Plaies-Ulcères variqueux dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ex-Plus, Aide-Major aux des Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspondance.

A VENDRE  
Vieux Journaux et Rogures  
S'adresser au bureau du journal.

Entrepôt des Ardoisiers de la Commission  
D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.  
R. BASTARD - BREHIN  
Quai Saint-Nicolas, SAUMUR  
BOIS DU NORD ET DU PAYS

ÉPICERIE PARISIENNE  
33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER  
IMBERT FILS

Conserves Supérieures  
Petits pois, la boîte. . 0 85 — 1/2 boîte. 0 50  
Petits pois Amieus. . 1 » — — 0 60  
Haricots verts . . . 0 85 — — »  
Haricots verts Amieus 1 » — — 0 60  
Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.  
Dépôts des Maisons Amieus Frères, de Nantes, et Rodet Frères, de Bordeaux.  
NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées  
Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.  
Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75  
Primeurs d'Algérie supérieures à celles d'Espagne Artichauts, Pommes de terre, etc.

A SAINTE - GENEVIÈVE  
Tapisseries Artistiques  
BRODERIES  
M<sup>mes</sup> NOEL & BOUIN  
SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR  
Très beau choix de Travaux fantaisie

ÉPICERIE NOUVELLE  
38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR  
E. CHAUVEAU

Pommes de Terre et Artichauts nouveaux  
Petits pois moyens, la 1/2 boîte . . . » 50 la boîte. . . » 70  
— extra — — — » 60 — — — » 90  
Haricots verts moyens, — — — » 50 — — — » 80  
— extra — — — » 60 — — — » 90  
Asperges (qualité incomparable). . . . . 1 25  
Sardines à l'huile . . . . . la boîte depuis. » 33  
PRIMEURS : Petits pois, Haricots verts, Radis.  
Flageolets, fonds d'artichauts, quenelles de poissons, anguilles à la gelée, matelotte d'anguilles, etc. — Petits pois de la Maison Rodet, de Bordeaux.  
NOTA. — Conserves hors ville par 5 kilos net, remise des droits d'octroi.

MÉNAGÈRES, QUI VOULEZ  
un Savon de ménage extra, garanti pur  
Demandez Partout  
LA  
Caissette  
OCCUBA  
DE LA  
SAVONNERIE DE MÉZY  
(SEINE-ET-OISE)  
BUREAUX : 21, Rue Croix-des-Petits-Champs, PARIS  
5 kilogs environ de l'excellent  
SAVON D'OCCUBA

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUS FORMATS  
CARTES D'ADRESSES  
ÉTIQUETTES PARCHEMIN P<sup>r</sup> ENVOIS  
TÊTES DE LETTRES  
CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
AVIS DE TRAITES — MANDATS  
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
REGISTRES  
LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
FAIRE-PART NAISSANCE  
CARTES DE VISITE  
AFFICHES — PROSPECTUS  
PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES  
PRIX-COURANTS  
MÉNUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
CATALOGUES — BROCHURES  
Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, PARIS  
56, Rue Jacob, 56,  
LA MODE ILLUSTRÉE  
JOURNAL DE LA FAMILLE, 13 PAGES IN 4°  
Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND  
SE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS  
Saumur, imprimerie Paul Godet.



COFFRE-FORT «ACIER» SIX COUDES (Brevet 1892.)  
DE  
HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes  
du Crédit Lyonnais et Administrations. — PARIS - 1889 - Médaille d'or.  
Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.  
Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1895  
Certifié par l'imprimeur soussigné.  
LE MAIRE,